

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Epreuves-de-specialite-en-fin-de-premiere-generale-la-note-de-service-est>



école & société

Épreuves de spécialité en fin de première générale : la note de service est sortie

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 19 avril 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère a publié le 18 avril sur Eduscol [une série de notes de service](#) qui définissent une partie des nouvelles épreuves du bac, celles qui auront lieu en classe de première et seront donc mises en oeuvre dès la rentrée prochaine. Parmi celles-ci, les épreuves qui concernent l'enseignement de spécialité qui sera arrêté en fin de première.

Le SE-Unsa, lors d'une réunion avec la DGESCO en amont de la rédaction de cette note de service, avait souligné la difficulté à « calibrer » une épreuve qui valide un enseignement à l'horaire relativement important (4 heures) et aux contenus ambitieux mais aussi un enseignement auxquels les candidats ont choisi de renoncer en classe de terminale soit parce qu'ils y sont en moindre réussite que dans leurs deux autres enseignements de spécialité soit parce que dès le départ, ils savaient qu'ils ne le conserveraient pas. L'architecture retenue par le ministère de « spécialisation progressive » peut créer effectivement des problèmes en termes d'investissement des élèves ou de niveau attendu. Nous avons donc plaidé pour un format d'épreuve réaliste, ne mettant pas en échec des élèves aux profils divers. La durée retenue de 2 heures pour les épreuves écrites semble indiquer que nous avons été entendus. Sans compter qu'elle facilitera l'organisation des épreuves qui devraient de ce fait moins empiéter sur les temps d'apprentissage.

Si l'épreuve de spécialité Humanités, littérature et philosophie prévoit deux correcteurs différents (chacun son exercice), ce n'est pas le cas d'un autre enseignement de spécialité pluri-disciplinaire, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques. Le flou reste donc de mise quant à qui prend en charge cet enseignement et qui sera donc appelé à corriger les copies. En SES, au vu du format, il aurait été préférable de consacrer tout le temps disponible au raisonnement sur dossier documentaire plutôt que d'imposer un premier exercice de restitution de connaissances. Seuls les enseignements de spécialité artistiques proposent une épreuve orale. Enfin, l'enseignement de spécialité NSI innove en introduisant une épreuve uniquement sous la forme de QCM avec une notation type « concours ».

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve est une composition qui porte sur le programme de la classe de première.

Le sujet de la composition porte sur l'un des axes ou sur l'objet de travail conclusif d'un thème.

Humanités, littérature et philosophie

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve est composée de deux questions portant sur un texte relatif à l'un des thèmes du programme de première, une question d'interprétation et une question de réflexion.

Chacun de ces deux exercices relève tantôt d'une approche philosophique, tantôt d'une approche littéraire, selon ce qu'indique explicitement l'intitulé du sujet. Les deux questions font l'objet de corrections distinctes, l'une par un correcteur de français, l'autre par un correcteur de philosophie, selon l'orientation disciplinaire respective des exercices.

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve consiste en la synthèse d'un dossier documentaire, guidée par deux ou trois questions ou consignes, en

Épreuves de spécialité en fin de première générale : la note de service est sortie

300 mots au moins. Le dossier documentaire est composé de trois documents, dont au moins un document littéraire et un document iconographique. La longueur cumulée des textes est comprise entre 4 000 et 5 000 signes, blancs et espaces compris.

Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve est composée de deux parties prenant appui sur un texte en grec ancien ou en latin d'environ trois cents mots (marge de 10 %) donné en langue ancienne et en traduction.

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique

Le candidat répond à une question portant sur un terme clé du texte dont le sens en contexte doit être explicité. Le mot sélectionné est en étroite relation avec l'objet d'étude mis en oeuvre.

B. Faits de langue

Le candidat répond à une question portant sur un fait de langue qui engage la démarche de compréhension et d'interprétation du texte.

Partie 2

Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) : traduction d'un court extrait (50 mots maximum) constituant la suite du texte donné en traduction.

Choix n° 2 (Culture) : rédaction d'un court essai libre et organisé en français (500 mots maximum) prenant appui sur le texte support. Le candidat montre sa capacité à confronter ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, qu'il a étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des oeuvres d'autres domaines artistiques.

Mathématiques

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve est composée de deux à quatre exercices indépendants qui abordent une grande variété de contenus et de capacités du programme.

Numérique et sciences informatiques

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples divisé en 7 parties, une pour chaque thématique du programme. Chaque partie comporte 6 questions. Pour chaque question, 4 réponses sont proposées dont une seule est correcte.

L'usage de la calculatrice est interdit.

Le candidat gagne 3 points pour la réponse correcte, perd 1 point pour une réponse fautive, et obtient un résultat nul pour absence de réponse ou une réponse multiple. Sur chacune des sept parties, si le total des points obtenu par le candidat est négatif, son résultat est évalué à 0.

Physique-chimie

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve comporte deux parties indépendantes d'importances voisines, d'une durée de une heure chacune.

Épreuves de spécialité en fin de première générale : la note de service est sortie

L'épreuve accorde un poids équivalent aux deux composantes physique et chimie de la discipline, aborde plusieurs thèmes du programme et accorde une place notable à la modélisation et à la résolution de « tâches complexes ».

Sciences de la vie et de la Terre

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

L'épreuve écrite s'appuie sur la totalité du programme en sciences de la vie et en sciences de la Terre. Elle est constituée de deux exercices, qui ne peuvent pas porter sur les mêmes parties du programme.

L'exercice 1 permet d'évaluer la maîtrise des connaissances acquises et la manière dont un candidat les mobilise et les organise pour répondre à une question scientifique. L'exercice 2 permet d'évaluer la pratique du raisonnement scientifique du candidat.

Sciences de l'ingénieur

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

Le sujet comporte deux exercices indépendants l'un de l'autre, équilibrés en durée et en difficulté, qui s'appuient sur un produit unique.

Un premier exercice s'intéresse à l'étude d'une performance du produit. Le second exercice porte sur la commande du fonctionnement d'un produit ou la modification de son comportement.

Sciences économiques et sociales

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

La première partie repose sur la mobilisation des connaissances et le traitement de l'information. Elle comporte soit un exercice conduisant à une résolution graphique (sans formalisation mathématique), soit une étude d'un document de nature statistique comportant une ou plusieurs questions (tableau, graphique, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum. La seconde partie demande un raisonnement appuyé sur un dossier documentaire. Le candidat est invité à développer un raisonnement de l'ordre d'une page.

Arts

Épreuve orale

Durée : 30 minutes (sans préparation)

Pour chacun des enseignements artistiques, l'épreuve se déroule en deux parties consécutives :

- Première partie : compétences pratiques (15 min) ;
- Deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 min).

Chaque partie de l'épreuve fait se succéder une présentation par le candidat et un entretien avec le jury dont les durées sont définies pour chacune des parties selon leur spécificité.